

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 10 Juin 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Etaient présents : 8

M. FRADIN D., Mme GLODT, Mme COUDRET, Adjointes ;
Mme FRADIN V, MM .ALLAIN, DEBLAISE, COSSET, LYS

Absents excusés M.HANOUILLE, Mme AUDEBERT

Absents : Mme FOUCHÉ, M.LEROY

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

Date de convocation : 03/06/2024 et affichée le 04/06/2024

Date d'affichage : 11/06/2024 et de publication :11/06/2024

LES DELIBERATIONS EXAMINEES ET ADOPTEES

DEL1006241 – TARIF CANTINE au 1^{er} Septembre 2024

DEL1006242 – AFFILIATION DU SCOT LA ROCHELLE AUNIS AU CENTRE DE
GESTION 17

DEL1006243- MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (maîtrise de la demande
en énergie)

DEL1006244- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L
AVOIRIE ACCIDENTOGENE

DEL1006245 – PROPOSITION ACHAT TERRAIN DANS LE BOURG (parcelles AE
114+ AE 115)

DEL1006246- ACHAT JEUX POUR L'ECOLE

DEL1006247 – SUBVENTION à l'Association Gem'Danser

MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN

17260 CRAVANS

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701339 - 2024

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2024**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- quatre, le dix juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 03 Juin 2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, Adjointe ; Mme FRADIN Véronique, MM. ALLAIN, DEBLAISE, COSSET, LYS.

Absents excusés : M.HANOUILLE, Mme AUDEBERT, Mme COUDRET

Absents : M.LEROY, Mme FOUCHÉ

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

OBJET : TARIF CANTINE au 1^{er} Septembre 2024

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 1^{er} Juillet 2021 instaurant la tarification sociale pour la restauration scolaire de CRAVANS.

Le conseil municipal avait validé trois tarifs donc trois tranches selon les quotients familiaux. Afin de rester en conformité avec la convention signée avec le Ministère des solidarités et de la santé et ainsi pouvoir percevoir l'aide de l'Etat, il convient de conserver une tranche de tarif inférieure ou égale à 1€.

Compte tenu des démarches entreprises pour utiliser des produits locaux et de qualité, Le Maire propose d'augmenter de 2.75 % les tranches 2 et 3 ainsi que les repas adultes.

Le Maire propose les tarifs suivants :

Enfants :

Tranche	Qf	Tarif cantine
1	≤ 800	1.00 €
2	$800 < Qf < 2000$	2.61 €
3	$Qf > 2000$	3.37 €

Dans le cas où une famille refuserait de fournir l'un des deux documents pour le calcul du quotient familial, la tranche 3 des tarifs lui sera appliquée

Adultes : 4.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE les nouveaux tarifs cantine tels que présentés ci-dessus

~~DIT que cette tarification sociale est applicable à compter du 1^{er} Septembre 2024 pour un an et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite sauf modification par une délibération du Conseil Municipal fixant les nouveaux tarifs.~~

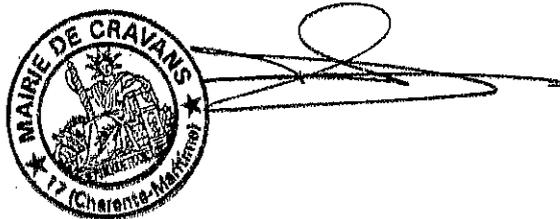
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- quatre, le dix juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 03 Juin 2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, Adjointe ; Mme FRADIN Véronique,
MM. ALLAIN, DEBLAISE, COSSET, LYS.

Absents excusés : M.HANOUILLE, Mme AUDEBERT, Mme COUDRET

Absents : M.LEROY, Mme FOUCHÉ

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

**OBJET : AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) LA ROCHELLE AUNIS AU CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-
MARITIME**

Le Syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2025.

Il convient donc que le conseil municipal de CRAVANS donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

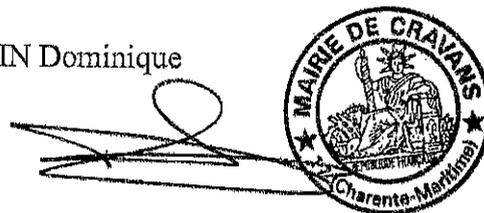
le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 03 Juin 2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, Adjointe ; Mme FRADIN Véronique, MM. ALLAIN, DEBLAISE, COSSET, LYS.

Absents excusés : M.HANOUILLE, Mme AUDEBERT, Mme COUDRET

Absents : M.LEROY, Mme FOUCHÉ

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

OBJET : Modification des statuts du SDEER (maîtrise de la demande en énergie)

M.le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-0001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 08 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

M.le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :
« *Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

~~Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,~~

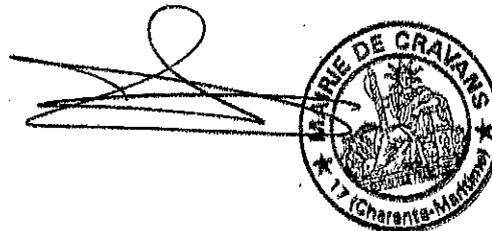
- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. FRADIN Dominique'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem of a horse and rider, surrounded by the text 'MAIRIE DE CRAVANS' at the top and '17 (Charente-Maritime)' at the bottom, flanked by two stars.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN

17260

CRAVANS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 -- 211701339-- 2024

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2024

L'an deux mil vingt- quatre, le dix juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 03 Juin 2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, Mme COUDRET , Adjointes ; Mme FRADIN Véronique, MM. ALLAIN, DEBLAISE, COSSET, LYS.

Absents excusés : M.HANOUILLE, Mme AUDEBERT

Absents : M.LEROY, Mme FOUCHÉ

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

**OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE LA
VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental au titre de la voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élevaient à :

- Travaux VCc 19 – Route de la Renérdière : 5 432.00 € HT
- Travaux VCc 14 – Route de Chez Bouquet : 3 818.00 € HT
- Travaux Vcc 9 Route de la Cascade :
 finition bicouche : 12 169.00 € HT
 ou
 finition enrobé : 18 959.00 € HT

Pour la route de la Cascade, le Conseil Municipal, à l'unanimité porte son choix sur une finition en enrobé. Le montant total de ces travaux s'élève à : 28 209 . 00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer les devis présentés
- Décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.



Place Michel ALLAIN

17260

CRAVANS

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339 - 2024

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : ___ / ___ / 2024**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 03 Juin 2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, Mme COUDRET , Adjointes ; Mme FRADIN Véronique, MM. ALLAIN, DEBLAISE, COSSET, LYS.

Absents excusés : M.HANOUILLE, Mme AUDEBERT

Absents : M.LEROY, Mme FOUCHÉ

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

OBJET : PROPOSITION ACHAT TERRAIN DANS LE BOURG

Le Conseil Municipal a pris connaissance du courrier de M.P demandant les intentions de la municipalité par rapport à son terrain situé à l'entrée du Bourg (parcelles AE 114+ AE 115).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération de 07 Mars 2024 faisant une offre **sous réserve** qu'il y ait un tabouret de prévu pour le raccordement à l'assainissement et les compteurs.

Il s'avère que ce terrain n'est pas raccordable à l'assainissement collectif.

Compte tenu des frais pour l'installation d'un assainissement individuel (environ 10 000 €), le conseil municipal souhaite revoir son offre.

Après une visite du site,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de faire une nouvelle offre et propose l'achat de ces parcelles AE 114+ AE 115 pour un montant de 35 000 €

Si accord du vendeur,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier, dont l'acte d'achat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.



MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN

17260 CRAVANS

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701339 - 2024

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 03 Juin 2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, Mme COUDRET, Adjointes ; Mme FRADIN Véronique, MM. ALLAIN, DEBLAISE, COSSET, LYS.

Absents excusés : M.HANOUILLE, Mme AUDEBERT

Absents : M.LEROY, Mme FOUCHÉ

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

OBJET : JEUX DE L'ECOLE

Le maire fait part au Conseil municipal du message du Conseil Départemental accusant réception de notre demande de subvention pour les jeux de l'école.

Il est précisé que notre dossier sera soumis à l'examen de la prochaine commission technique (qui devrait avoir lieu en Septembre).

En attendant et sans préjuger de la suite qui sera donnée à cette opération, la Commune peut commencer les travaux si elle le souhaite.

Il présente différents devis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir le devis de la SARL KUBE Aménagement - Version ACTIVE 2

pour un montant de 19 835.00 € HT soit 23 802.00 € TTC

DEMANDE à ce que cet équipement puisse être monté dans l'été.

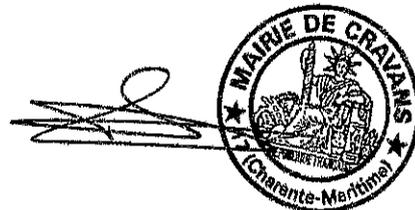
PRECISE que cette acquisition sera réglée sur l'article 2181 - opération 153

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN

17260

CRAVANS

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701339 - 2024

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- quatre, le dix juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 03 Juin 2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, Mme COUDRET , Adjointes ; Mme FRADIN Véronique, MM. ALLAIN, DEBLAISE, COSSET, LYS.

Absents excusées : M.HANOUILLE, Mme AUDEBERT

Absents : M.LEROY, Mme FOUCHÉ

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

OBJET : SUBVENTION à une association

Le Maire fait part d'une location de la salle des fêtes par l' Association Gem'danser de Gémozac qui organise une soirée en collaboration avec l'ESAT Montandon – l'œuvre Emmanuelle.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

- DECIDE

d'autoriser Monsieur le maire à verser une subvention de 200 € à l'Association Studio Gem'Danser de Gémozac

– article 65748 – Cette somme sera décomptée des « Divers ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.